

DEC/MT/25/12/112
DECISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 18 octobre 2023

La Maire de la Commune de l'Île d'Yeu

Considérant la délibération du 18 octobre 2023 donnant délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

DECIDE

- **DE FIXER** à partir du 1^{er} janvier 2026, les tarifs du marché de Saint-Sauveur comme ci-dessous :

EMPLACEMENT DU MARCHÉ DE SAINT SAUVEUR - PASSAGERS	2024	2025	2026
Mensuel du 1er au 30/31 de chaque mois			
Le mètre carré hors branchement électrique	105,90 €	108,02 €	109,50 €
la quinzaine - présence obligatoire pendant 15 jours consécutifs			
Le mètre carré hors branchement électrique	95,30 €	97,21 €	98,50 €
La semaine - présence obligatoire de 7 jours consécutifs			
Le mètre carré hors branchement électrique	74,11 €	75,59 €	76,60 €
A la journée			
Le mètre carré hors branchement électrique	21,19 €	21,61 €	21,90 €
PENALITE DE NON RESPECT DE LA DUREE DE RESERVATION (absence non justifiée - ajout sur le prix payé/période)	30,00%	30,00%	30,00%
TARIF ELECTRICITE ABONNE SAINT SAUVEUR/2 MOIS			
Forfait 2 mois 0 à 1 ampères	35,00 €	36,58 €	38,30 €
Forfait 2 mois 1 à 5 ampères	39,90 €	41,70 €	43,60 €
Forfait 2 mois 5 à 10 ampères	75,81 €	79,22 €	82,80 €
Forfait 2 mois 10 à 15 ampères	119,70 €	125,09 €	130,80 €
Forfait 2 mois 15 à 20 ampères	159,60 €	166,78 €	174,30 €
Forfait 2 mois 20 à 25 ampères	199,50 €	208,48 €	217,90 €
Forfait 2 mois 25 à 30 ampères	239,40 €	250,17 €	261,50 €
Forfait 2 mois 30 à 35 ampères	279,30 €	291,87 €	305,00 €
Forfait 2 mois 35 à 40 ampères	319,20 €	333,56 €	348,60 €

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal.

Fait à l'Île d'Yeu, le 19 Décembre 2025

La Maire,
Carole CHARUAU

